

249

353

26 novembre 1935

Monsieur L. Patte 10, rue Pierre Cherest Neuilly s/Seine
France

Monsieur,

En possession de votre lettre du 21 novembre nous nous
empressons de vous informer que nous avons assuré votre toile
de Courbet

"Pont de Saint-Sulpice, Vallée de Fleurier 1873"
aux prix indiqué dans votre lettre du 21 novembre de cinquante
mille francs français. L'assurance est donc en vigueur à partir
de samedi dernier. Nous avons un traité spécial pour l'exposi-
tion Courbet qui comprend tous les envois qui nous parviennent
soit des musées et collectionneurs privés de Paris et différen-
tes villes de la France, soit d'autres pays, comme de l'allema-
ne, de l'Autriche, des pays scandinaves et de la Suisse. Il se-
rait trop compliqué de faire pour chaque envoi une police spé-
ciale; nous ne pouvons donc répondre à votre voeu de vous en-
voyer un duplicata de la police, mais nous vous assurons for-
mellement que le musée des Beaux-Arts de Zurich prend à sa char-
ge la responsabilité entière vis-à-vis de tous les risques d'en-
dommagement et de perte et que tous les frais d'emballage et de
transport aller et retour sont également à notre charge.

C'est la formule qui est agréée par tous les musées et
collectionneurs. Depuis les vingt-cinq ans que nous faisons de
grandes expositions et qu'existe notre musée des Beaux-Arts dans
le nouveau bâtiment appelé "Kunsthaus", aucune institution pub-
lique ni personnalité privée nous a refusé la confiance dans la
loyauté de nos promesses, ni dans la volonté et la possibilité
de les tenir. Nous serions très heureux si vous aussi pouviez
accepter ces déclarations comme suffisantes et nous confier vot-
re toile sans inquiétude.